

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 10 JAN. 2019

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la nature, les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France, spécialité « bâtiments de France » du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal ROUAUD, architecte et urbaniste de l'État en chef, architecte DPLG, responsable de la formation architecte et urbaniste de l'État, enseignant de master, direction des études et des formations, école nationale supérieure d'architecture de Lyon, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « patrimoine », chef du service de gestion immobilière et logistique, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame Sigrid SEVERIN, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « bâtiments de France » chargée des travaux et de la maintenance, centre des monuments nationaux, Arc de Triomphe et Panthéon ;
- Madame Claire VINCENT, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « patrimoine », chargée de projet architectural, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « patrimoine », chef du service de gestion immobilière et logistique, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 JAN. 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY